



Pont de Baloge
Réunion publique
d'information
10 juin 2026

Présentation de l'ouvrage & des désordres

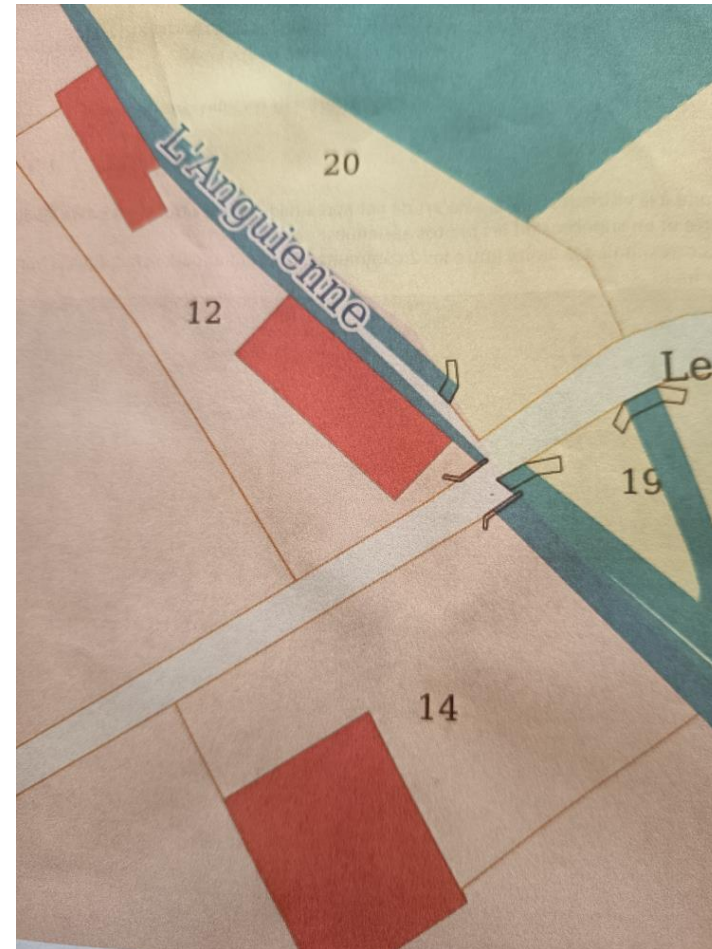


Historique

- En 2024, les riverains du pont de Baloge signalent une déformation de la travée sud,
- Cette déformation daterait de plusieurs années (?)
- Aggravation des désordres durant l'hiver 2024/2025: apparition de cavité
- 15 janvier 2025: Arrêté de fermeture du pont à la circulation pour tout véhicule ainsi que pour les piétons et mise en place des blocs béton côtés Garat et Dirac,
- Février 2025: Visite du site par le SYBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois) et rencontre avec l'ADA 16 (Agence départementale de l'Aménagement) = interdiction du pont aux véhicules et mise en place des blocs béton côtés Garat et Dirac,
- Juin 2025: inspection subaquatique du pont par la SAS Romoeuf
- En janvier 2026: contact pris avec ATD 16 (Agence Technique Départementale) pour lancer les études...

Situation:

- Selon mail ATD 16 du 20 janvier 2026: pont de Baloge implanté à la limite des 2 communes



Dispositions constructives

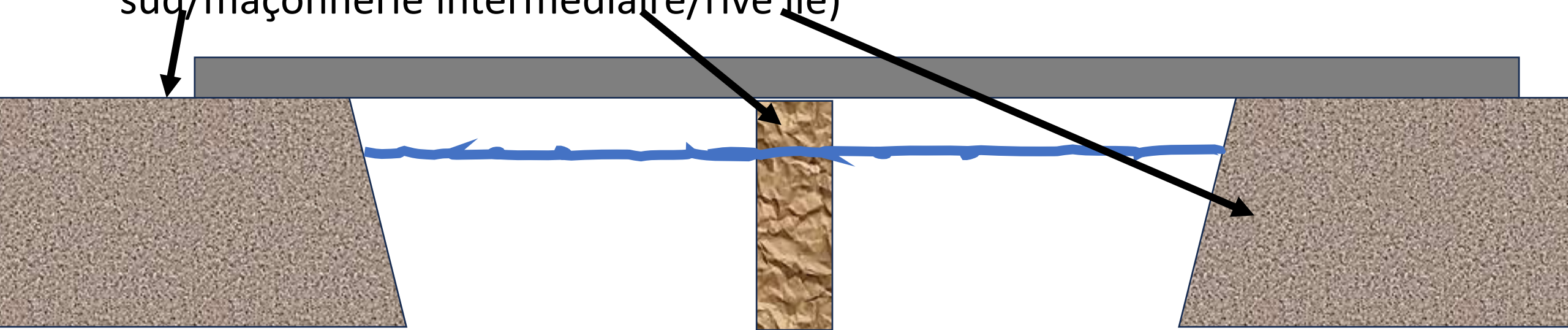
- 2 travées:

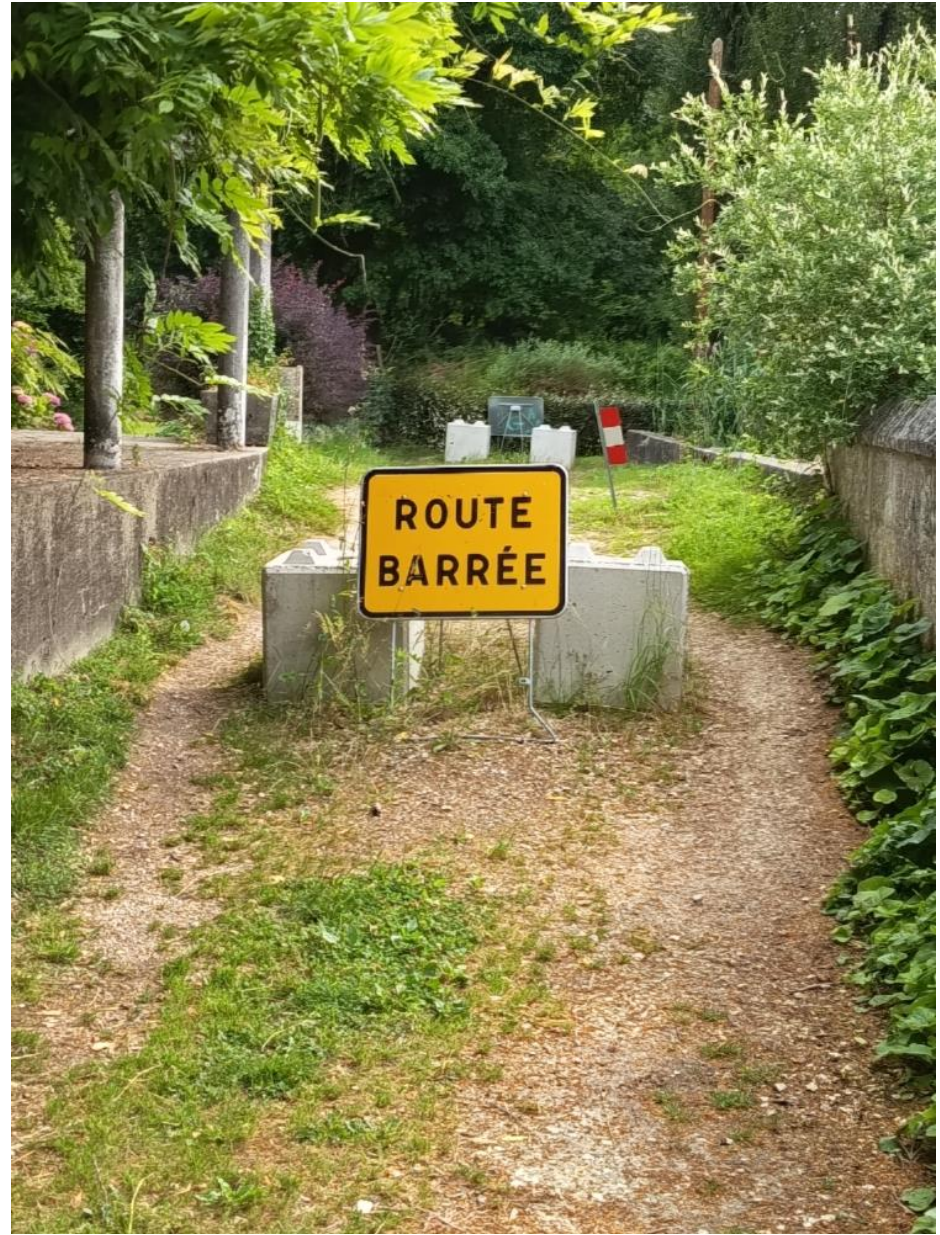
- une travée Nord sur le lit dévié de l'Anguienne

- une travée Sud sur le bief en eau

- Selon étude Romoeuf:

travée Sud constituée d'une dalle en béton ancienne sur 3 appuis (rive sud/maçonnerie intermédiaire/rive île)







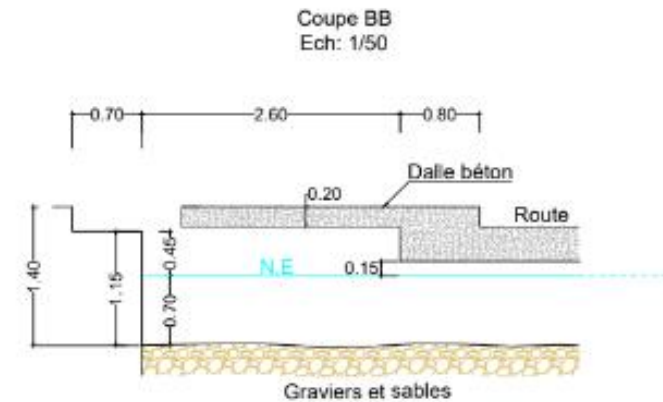
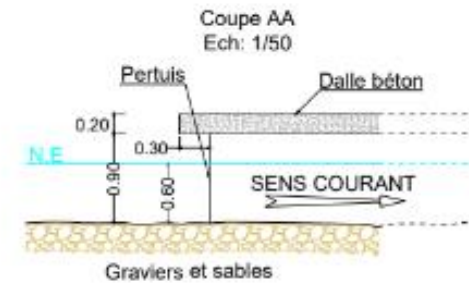
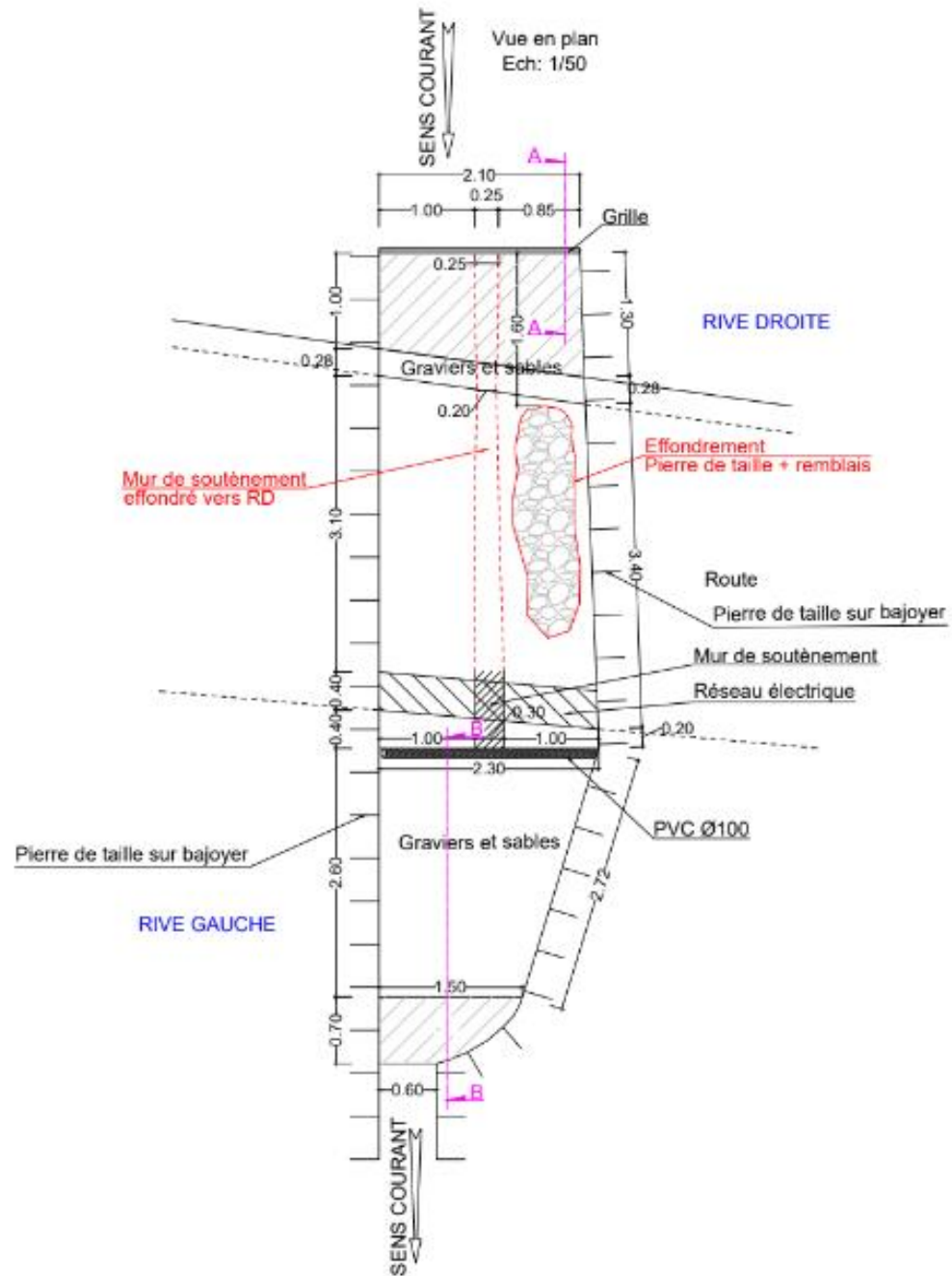
Causes des désordres

- Au droit du désordre, la maçonnerie intermédiaire n'est plus porteuse:

Poinçonnement & déversement de l'ouvrage maçonné intermédiaire +
phénomène de renard hydraulique en pied



INSPECTION SUBAQUATIQUE
Inspection de pont à Dirac
Visite du 2 juin 2025



Contraintes liées aux travaux:

- Démarches administratives: dossier loi sur l'eau, zone Natura 2000?...
- Travaux à réaliser en période d'étiage (basse eau – septembre/octobre-)
- Travaux à réaliser à sec: dévoiement provisoire du bief vers le bras nord du lit
- Pêche préalable avant assèchement du bief

Principes des travaux de reprises:

- Non définis à ce jour mais création d'une travée de berge à berge (sans appui intermédiaire)
- Restent:
 - à reconnaître les réseaux intégrés au tablier (électricité, eau potable...)
 - à reconnaître les conditions de désolidarisation entre la travée de pont à reprendre et la terrasse béton de la pergola du moulin,
 - à définir les conditions d'utilisation futures du pont...

Temps d'échange